

## Commune de Saint-Pierre d'Oléron - « Prise du Burat » :

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles de prairie sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron. Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Prairie naturelle
Usage exigé :	Pâturage (équin ou bovin) (la fauche n'est pas proscrite mais techniquement difficile)
Surface totale :	5,8054 ha (terre en eau) environ 3 ha de prairie
Type de mise à disposition :	<u>Mise à disposition annuelle pour la saison 2023 uniquement.</u> La mise à disposition d'un an s'explique par le fait que ces parcelles sont diagnostiquées comme ayant un potentiel pour une production salicole. Une étude est en cours, avant éventuelle ouverture à un projet salicole courant 2024. A l'heure actuelle un usage agricole (pâturage notamment) est adapté à l'entretien de ces bosses de marais.
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale

### Résumé des principaux engagements à respecter :

- Maintien en prairie naturelle: Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pas de pâturage hivernal.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique.
- Pas de construction d'édifice, il est interdit d'introduire des espèces végétales extérieures.
- Pas d'affouragement (pas d'apport de foin sans autorisation préalable par le Conservatoire du littoral).
- Pas de modification des éléments paysagers (fossés, haie,...), pas de drainage ou de modification du fonctionnement hydraulique.
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Conservatoire du littoral.
- Il est interdit d'exercer toute activité agricole dérivée (ayant un lien direct ou indirect avec l'activité agricole), (ex : vente, visites, dégustation, balades, hébergement...)
- Il est interdit d'écobuer ou de mettre le feu aux parcelles
- Il est interdit de déposer des tas de détritux de quelque nature que ce soit (végétaux, gravats, bois...) sur les parcelles.
- Il est interdit de réaliser tout semis sur les parcelles.
- Maintien de la végétation présente au bord des mares et conservation des bassins ou mares en eau douce et des bassins saumâtres.
- Si usage de fauche : Faucher après le 15 juin de chaque année.
- Gestion de l'embroussaillage : la gestion des refus se fait par intervention mécanique en période automnale ou estivale, en dehors de la période allant du 15 avril au 15 juin.

(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)

Localisation, Accès :

**Se référer aux cartes en Annexes.**

*L'accès de la parcelle est possible depuis un chemin blanc, l'accès est facilité.*

### **Références des parcelles à attribuer :**

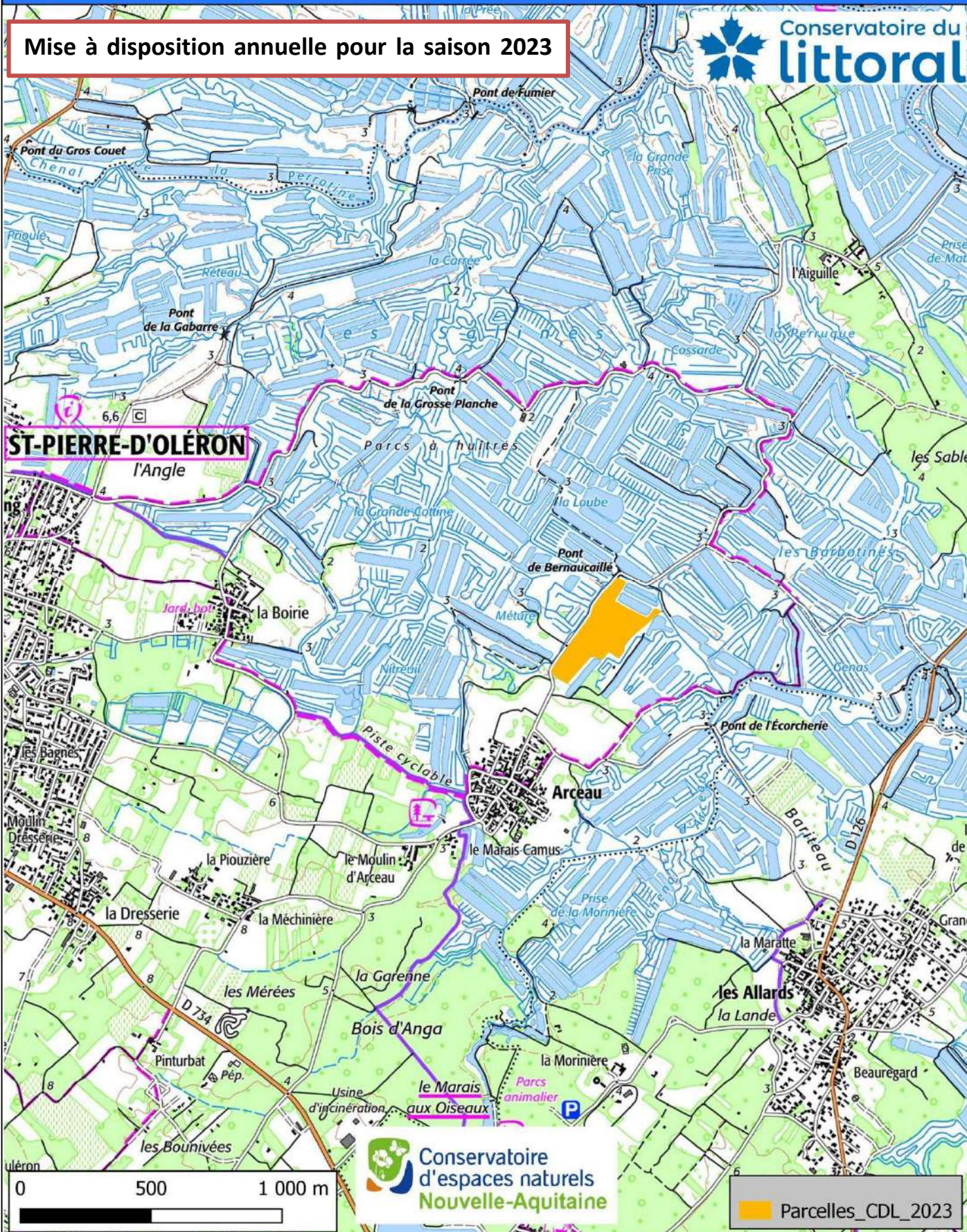
Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface en ha
SAINT-PIERRE-D'OLERON	PRISE DU BURAT	ZD	47	5,8054
			<b>Surface :</b>	<b>5,8054 ha</b>

Total des Surfaces : **5,8054 ha**

# Carte de localisation :

Marais d'Oléron - 17.815  
Communes de Saint-Pierre d'Oléron "Prise du Burat"

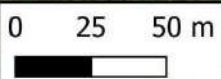
Mise à disposition annuelle pour la saison 2023



# Carte des parcelles :

Marais d'Oléron - 17.815  
Communes de Saint-Pierre d'Oléron " Prise du Burat"

Mise à disposition annuelle pour la saison 2023



Parcelles\_CD\_L\_2023  
2023

## Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

**Jérôme POHU**  
**Service développement économique - Agriculture Durable**  
**Communauté de Communes de l'île d'Oléron**  
**59 Route des Allées**  
**17310 Saint Pierre d'Oléron**  
Ou par mail à l'adresse  
**agriculture@cdc-oleron.fr**

**Date limite de réception des candidatures le 26/04/2023 à 17h**

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

<b>Au sujet de votre dossier de candidature:</b>	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie &amp; Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
<b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:</b>	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaitee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p> 